

**COMPTE RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 17 MAI 2018**

(Articles L.2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 17 mai 2018 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 9 mai 2018, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Marie-Pierre ROBERT, Didier PERRISSIN-FABERT, Hélène FAVRE BONVIN, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Gabriel PERRILLAT-AMEDE, Solange MISSILLIER, Marc BOSSE, Christiane PERRIER, Martial MISSILLIER, Madeleine DAVIET, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Nicolas VULLIET.

Absent ayant donné procuration : M. Henri POCHAT-BARON à Mme Marie-Pierre ROBERT.

Absentes : MMES Anne FOURNIER-BIDOZ, Gaëlle PERRILLAT-CHARLAZ, Laëtitia SOCQUET-CLERC, Sandrine PERRILLAT-MONET.

M. Nicolas VULLIET, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour ajouter à l'ordre du jour de la présente réunion du Conseil Municipal le point suivant :

- Création d'un emploi saisonnier au service cadre de vie – Saison d'été 2018.

L'ordre du jour de la présente réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2018.

**DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le Maire a informé l'assemblée des décisions intervenues, au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

DEC2018/11	Convention de location du chapiteau pour le bal de l'Association "Amicale Classe 2019 du Grand-Bornand"
DEC2018/21	Marché de réfection de la toiture de la cantine intervenu avec la Menuiserie « Les Grangettes » pour un montant de 143 935,86 € HT
DEC2018/22	Convention d'occupation de locaux - Association "Môm'en ski"

**AVIS SUR LE CHOIX DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (EPCI) DE RATTACHEMENT DE LA FUTURE COMMUNE NOUVELLE GLIERES-VAL-DE-BORNE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé d'émettre un avis défavorable au choix de rattachement de la Commune Nouvelle Glières-Val-de-Borne (en lieu et place des Communes d'Entremont et de Petit-Bornand-les-Glières), à la Communauté de Communes Faucigny-Glières en raison de motifs qui plaident pour un rattachement à la Communauté de Communes des Vallées de Thônes : motifs tenant compte de l'histoire et de la géographie, de l'existence d'un bassin de vie commun, de la cohérence de l'exercice des compétences ainsi que de la mise en œuvre du projet politique sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallée de Thônes.

Le Conseil Municipal a donc demandé la saisine de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale sur cette question en application de l'article L2113-5 II du code général des collectivités territoriales.

**AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LE DEPOT D'UN PERMIS D'AMENAGER CONCERNANT LA MODIFICATION DU FRONT DE NEIGE DES GETTIERS**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a autorisé Monsieur le Maire à déposer, pour le compte de la Commune, la demande d'autorisation de déposer un permis d'aménager nécessaire à la modification du front de neige des Gettiers.

**AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE CONCERNANT LA CREATION D'UNE ZONE D'EMPRUNT DANS LE SECTEUR DU MORTENAY**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a autorisé Monsieur le Maire à déposer, pour le compte de la Commune, la demande de déclaration préalable pour les travaux de création d'une zone d'emprunt de matériaux sur le secteur du Mortenay réalisés dans le cadre du projet de réalisation de la piste forestière du tour du Danay

## **MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 1ER OCTOBRE 2015 CONCERNANT UN COMPROMIS DE VENTE INTERVENIR AVEC LA COPROPRIETE ENSEMBLE IMMOBILIER "LE HAMEAU DE SUIZE"**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la nouvelle surface, soit 49 m<sup>2</sup> (au lieu de 56 m<sup>2</sup> prévue initialement dans la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2015), dans le cadre de l'acquisition du terrain appartenant à la copropriété « Le Hameau de Suize », parcelle provisoirement cadastrée C4841a, pour l'implantation de 4 conteneurs semi-enterrés sur le secteur de « Suize ».

## **CONVENTION TRIPARTITE D'USAGE DE LA PARCELLE COMMUNALE SISE AU LIEUDIT « LE BOUCHET NORD », CADASTREE C 1648**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la nouvelle convention tripartite d'usage à intervenir avec la Commune du Grand-Bornand, M. Denis BASTARD-ROSSET et l'Association « Les ailes du Grand-Bornand », destinée à définir les conditions des deux usages (exploitation agricole et plate-forme d'atterrissage) de la parcelle sise au lieudit « Le Bouchet Nord », cadastrée section C sous le n° 1648.

## **VOTE DES TARIFS DES DROITS DE PLACE APPLICABLES SUR LES MARCHES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de fixer, comme suit, le tarif des droits de place et le tarif de mise à disposition de fourniture d'électricité sur le marché hebdomadaire du mercredi au village et sur le marché saisonnier du dimanche au Chinaillon :

### **1) POUR LE MARCHE HEBDOMADAIRE DU MERCREDI AU VILLAGE : PERIODE DU 27 JUIN 2018 AU 19 JUIN 2019 INCLUS**

#### ➤ Droits de place

- Tarif journalier haute saison : 5,00 euros le mètre linéaire,  
(du 2<sup>ème</sup> mercredi de juin 2018 au 1<sup>er</sup> mercredi de septembre 2018 inclus  
et du 3<sup>ème</sup> mercredi de décembre 2018 au 2<sup>ème</sup> mercredi d'avril 2019)
- Tarif journalier hors saison : 3,00 euros le mètre linéaire,
- Abonnement semestre : 40,30 euros le mètre linéaire.
- Abonnement annuel : 80,60 euros le mètre linéaire.

### **2) POUR LE MARCHE SAISONNIER DU DIMANCHE AU CHINAILLON : PERIODE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2018 AU 31 AOÛT 2018**

#### ➤ Droits de place

- Tarif journalier : 5,00 euros le mètre linéaire.

### **3) FOURNITURE D'ELECTRICITE SUR LES MARCHES**

- Emplacement abonné : 64,00 euros le semestre,  
(payable lors du paiement de l'abonnement)
- Emplacement passager : 4,20 euros par marché.

## **VOTE DES TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de fixer à 99 euros par élève le tarif des transports scolaires pour l'année scolaire 2018/2019.

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ALLOUEES POUR LA PROTECTION DE L'HABITAT TRADITIONNEL – CONSTRUCTIONS NEUVES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé le versement aux propriétaires ayant réalisé des travaux de réfection sur construction neuve ou récente des aides pour un montant global de 1 947,95 €.

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ALLOUEES POUR LA PROTECTION DE L'HABITAT TRADITIONNEL – CONSTRUCTIONS ANCIENNES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé le versement aux propriétaires ayant réalisé des travaux de réfection sur construction ancienne des aides pour un montant global de 905,85 €.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACCUEIL DU TOUR DE FRANCE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de solliciter l'aide financière maximale auprès du Département de la Haute-Savoie et du Conseil Savoie Mont-Blanc pour l'accueil de l'Etape du Tour et de la 10<sup>ème</sup> étape du Tour de France.

## **GARANTIE D'EMPRUNT A LA SPL O DES ARAVIS**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé d'accorder la garantie d'emprunt de la Commune à hauteur de 33,5 % de 1 500 000 euros pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 000 000 euros souscrit par la Société Publique Locale O des Aravis, ci-après l'emprunteur, auprès du Crédit Agricole des Savoie.

Ce prêt est destiné à financer le renouvellement et le développement des réseaux d'eau et d'assainissement situés sur le territoire des collectivités actionnaires de la SPL.

## **DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE AUBERGE NORDIQUE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la décision modificative n° 1 au budget principal 2018 de l'Auberge Nordique pour un montant supplémentaire d'emprunt de 1 099 200 € ainsi que les montants de subvention notifiés afin de financer la totalité de travaux de restructuration et extension du bâtiment de l'Auberge Nordique.

**INSTITUTION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – COMPLEMENT A LA DELIBERATION N° DEL243/2017 DU 21 DECEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé d'adjoindre dans la catégorie C, le cadre d'emplois des agents sociaux nouvellement créé et de fixer les mêmes critères pour ce cadre d'emplois que ceux prévus dans la délibération n° 243/2017 instituant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et Engagement Professionnel).

**CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé la suppression à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>)
- 1 emploi d'attaché à temps complet
- 1 emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Il a ensuite décidé la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>)
- 1 emploi d'attaché principal à temps complet.

**MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI SAISONNIER D'AGENT D'ENTRETIEN A L'ESPACE GRAND-BO**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de modifier la durée initiale (32/35<sup>ème</sup>) du temps de travail de l'emploi saisonnier d'agent d'entretien à l'Espace Grand-Bo à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) du 22 mai 2018 au 30 septembre 2018.

**CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER AU SERVICE CADRE DE VIE - SAISON D'ETE 2018**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de créer un emploi d'agent saisonnier au service cadre de vie, à temps non complet (15/35<sup>ème</sup>), du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 30 septembre 2018 au maximum.

**CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR TERRITORIAL**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de créer un poste d'ingénieur territorial permanent, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

## **VOTE DES TARIFS DES REMONTEES MECANIQUES SAISON D'HIVER 2018-2019**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé les tarifs du domaine alpin proposés par le Conseil d'Administration de la S.A.E.M. « Les Remontées Mécaniques du Grand-Bornand » pour la saison d'hiver 2018/2019.

## **VOTE DE L'INDEMNISATION DES PROPRIETAIRES DE TERRAINS SUPPORTANT LES PISTES DE SKI ALPIN – SAISON D'HIVER 2017-2018**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a augmenté de 1 % les bases d'indemnisation des propriétaires de terrains supportant les pistes de ski alpin en vue de la réparation des préjudices causés par l'exercice de cette activité pour la saison d'hiver 2017/2018.

## **VOTE DE L'INDEMNISATION DES PROPRIETAIRES DE TERRAINS SUPPORTANT LES PISTES DE SKI DE FOND – SAISON D'HIVER 2017-2018**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a augmenté de 1 % les bases d'indemnisation des propriétaires de terrains supportant les pistes de ski de fond en vue de la réparation des préjudices causés par l'exercice de cette activité pour la saison d'hiver 2017/2018.

## **CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE LE GRAND BORNAND / LA CLUSAZ / MANIGOD / SAINT-JEAN DE SIXT ET LA SPL O DES ARAVIS POUR LA REALISATION D'UN RELEVÉ LIDAR**

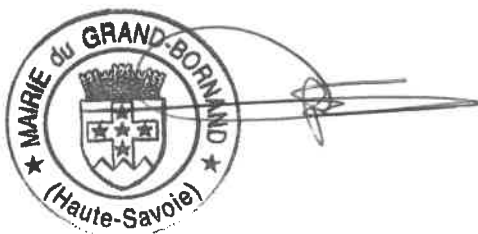
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la convention de groupement de commandes regroupant les communes du Grand-Bornand-, La Clusaz, Manigod, Saint-Jean de Sixt et la SPL O des Aravis pour la réalisation d'un relevé LIDAR.

## **TIRAGE AU SORT DE 3 PERSONNES DEVANT ETRE INSCRITES SUR LA LISTE PREPARATOIRE DES JURÉS D'ASSISES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE POUR L'ANNEE CIVILE 2019**

Le Conseil Municipal a ensuite procédé au tirage au sort de trois personnes devant être inscrites sur la liste préparatoire des jurés d'assises du département.

Au Grand-Bornand, le 25 mai 2018

Le Maire  
André PERRILLAT-AMEDE



AFFICHE LE 25 MAI 2018.